*Octobre 2023*

# Stratégie de coopération internationale à trois piliers

## *Protection par-delà les frontières*

L'OFPP renforce sa coopération multilatérale et l'articule de façon plus ciblée :

- La protection de la population a une dimension internationale : catastrophes et situations d'urgence ne connaissent pas les frontières.
- L'existence d'un réseau fort et fiable d'organisations chargées de mandats comparables est la garantie de pouvoir s'appuyer sur une base solide en cas d'événement. Cela vaut tant pour les moyens d'intervention et les systèmes techniques, tels que les systèmes sécurisés pour l'alarme, la communication et / ou la présentation de la situation, que dans les domaines de la formation, des exercices, des interventions et du rétablissement.

Le renforcement de la coopération internationale en matière de politique de sécurité est exigé et soutenu par le Conseil fédéral et par le département.

## *Stratégie internationale de l'OFPP*

Afin de se préparer au mieux aux éventuels événements, il est essentiel de suivre activement les évolutions internationales, de mettre en place des mesures bi- et multilatérales ainsi que d'échanger expériences et connaissances techniques par-delà les frontières de la Suisse.

Les échanges internationaux offrent accès à des savoirs indispensables dans l'optique d'une plus grande résilience dans le domaine de la protection de la population. **La stratégie de coopération internationale de l'OFPP** doit contribuer à une sécurité renforcée grâce à la disponibilité sur toute la durée d'un événement des instruments et ressources nécessaires à sa maîtrise. C'est dans ce but que l'office s'engage pour une coopération efficiente tant au niveau européen qu'à l'échelon international.

## *Une stratégie internationale à trois piliers de l'OFPP*

L'OFPP entend articuler ses contacts internationaux autour de **trois piliers**. Il s'agit ici d'accorder une place toute particulière au soutien mutuel ainsi qu'à l'union des forces dans la réponse aux catastrophes et aux situations d'urgence.

Les trois piliers sont les suivants :

1. Les **pays voisins** sont les principaux partenaires de l'OFPP. Il existe de nombreux accords bilatéraux. La coopération revêt une importance cruciale, notamment parce que la proximité géographique implique un potentiel de débordement extraterritorial des crises ainsi que des processus à mettre en œuvre pour les surmonter. Outre les pays voisins, l'**Union européenne (EU)** est un partenaire de premier rang à travers notamment son mécanisme de protection civile, dont l'objectif est de favoriser la coopération multilatérale dans la préparation, la gestion et le traitement des événements. Le soutien opérationnel de nos voisins passe lui aussi de plus en plus souvent par ce mécanisme. La coopération de la Suisse dans ce cadre est donc indispensable, en complément aux contacts bilatéraux.

2. Dans le cadre du **Partenariat pour la paix (PpP)**, l'OFPP est en contact avec l'**Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)**, en particulier dans le domaine de la résilience. En outre, il entretient des relations avec d'**autres organisations internationales** de premier plan dans les domaines de la politique de sécurité, de la sécurité civile ou de la gestion de catastrophes – on citera

notamment les Nations unies (ONU), en particulier l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).
L'OFPP contribue dans ce cadre à protéger la population ainsi qu'à positionner la Suisse au sein de ces organisations. Son expertise spécifique est appréciée des partenaires internationaux. En contrepartie, l'office bénéficie notamment des échanges de bonnes pratiques et d'innovations ainsi que de l'accès à des savoirs spécialisés.

3. **D'autres États et tiers** ont pour l'OFPP une importance particulière en matière de protection de la population et peuvent être contactés sur des sujets spécifiques. De nombreux événements, comme la pandémie de Covid-19 ou le conflit en Ukraine, ont montré qu'en cas de crise, la géographie n'est pas toujours déterminante. Dans certaines situations spécifiques, des coopérations et des partenariats avec des pays plus ou moins lointains sont nécessaires. De même, pour certaines thématiques particulières, il peut être tout à fait pertinent de pouvoir apprendre de l'expérience d'autres pays.

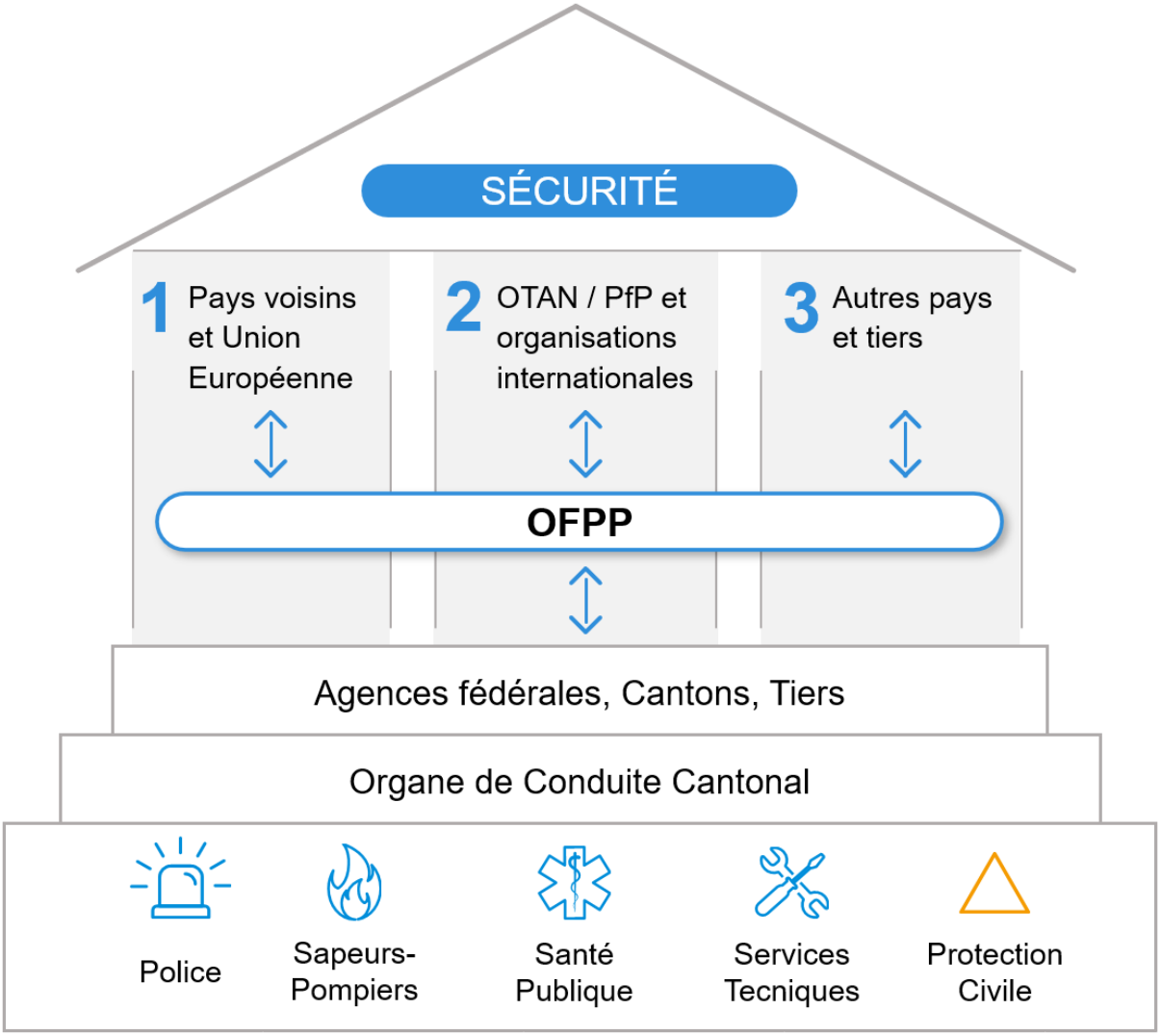


*Stratégie de coopération internationale à trois piliers de l'OFPP*